

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes Lacs de
Champagne

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **62**

Nombre de conseillers en
exercice : **62**

Date de convocation :
14 juin 2023

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil communautaire se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 14/06/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle Polyvalente du Centre Culturel Intercommunal - Rue Louis Brice Chavance 10500 BRIENNE LE CHATEAU.

Présidence : Bruno DEZOBRY, président.

Etaient présents :

AUBRY Christophe, BAUCHET Josette, BERGEON Jean-Marie, BERTIN Jean-François, BEUDOT Guillaume, BONDROIT Jean-Pierre, BONFILS Christian, BRUANT Pascal, CARTIER Isabelle, CEUNEBROUCKE Marcel, CHARDRON Nicole, CHATELAIN Jean-Michel, CHAUCHEFOIN Daniel, CHOFFE Francis, DE ZUTTER Marie-Chantal, DEGRANCOURT Didier, DEZOBRY Bruno, DOISELET Maurice, DOIZELET Francis, DOREZ Gérard, DUBUISSON Dany, GIRARD Brigitte, HUNIN Denis, JACQUARD Gilles, JOANOT Pascal, LARGE Claude, LENS Thérèse, MARTIN Brice, MASSON Alain, MICHEL Alain, MIGNOT VEDRENNE Marie-Christine, MINISINI William, PAILLEY Régis, PARTOUT Didier, PESME Joëlle, PETIT Catherine, PLOYEZ Philippe, PREVOST Francis, RESIDORI Jean-Philippe, SCHMIDT Xavier, SIBOIS Laurent, SZATAPSKI Régine

Mandat de procuration : BERGERAT Gérard à CARTIER Isabelle, BERTIN Jean-Baptiste à BERTIN Jean-François, CARTIER Jacky à DE ZUTTER Marie-Chantal, LAURENT François à DEZOBRY Bruno, LORPHELIN Claude à RESIDORI Jean-Philippe, MATHIEU Bernard à SIBOIS Laurent, QUINET Nadine à DOISELET Maurice

Absents : BLANCO Elodie, BROUILLARD Elisabeth, BURR Michel, CHAMBON Hervé, CHARPENTIER Michele, HERBIN Bernadette, PETIOT Pascal, PETIT Davy, ROBERT Roger, SIRI Eric, BOURGOIN Michel, CORNAERT Julien, TEIXEIRA Solenne

Secrétaire de séance : Monsieur BERTIN Jean-François

Membres présents.....42
Absents ayant donné mandat de procuration.....7
Absents.....13
Votants.....49

Délibération 2023 41

DELIBERATION Tarification services périscolaires 2023/2024

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
42	7	49	0	0	0

Vu l'avis FAVORABLE de la commission enfance Jeunesse en date du 12 juin 2023,

Vu l'avis FAVORABLE du bureau en date du 13 juin 2023,

Consciente de l'importance de préserver les pouvoir d'achat des ménages du territoire, la CCLC doit aussi s'attacher à maîtriser sa dépense publique. Il est proposé de faire évoluer les tarifs des activités périscolaires de la façon suivante :

- + 2% sur la garderie
- + 2% sur la cantine

La Communauté de communes rappelle que cette augmentation reste inférieure à l'inflation et aux différentes augmentations de charges subies en 2023.

La différence entre l'inflation réelle et l'augmentation pratiquée sera intégralement prix en charge par la Communauté de communes qui souhaite avant tout pouvoir préserver le pouvoir d'achats des familles du territoire tout en maintenant un niveau de service qualitatif.

Les tarifs proposés à partir de la rentrée de septembre 2023 sont les suivants :

LIBELLE DE LA PRESTATION	Tarification services périscolaires			
	QF < 840		QF > 840	
	Tarif 2022/2023	Tarif 2023 et années suivantes	Tarif 2022/2023	Tarif 2023 et années suivantes
Garderie				
Garderie du matin	1,17 €	1,19 €	1,39 €	1,42 €
Garderie du soir	1,81 €	1,85 €	2,02 €	2,06 €
Garderie matin et soir	2,55 €	2,60 €	2,76 €	2,82 €
Garderie carte pour 20 présences de 1/2h	15,99 €	16,31 €	19,55 €	19,94 €
Cantine				
Cantine Régulier 1ère enfant	4,26 €	4,35 €	4,26 €	4,35 €
Cantine Régulier 2ème enfant et suivants	4,18 €	4,26 €	4,18 €	4,26 €
Cantine Occasionnel	5,64 €	5,75 €	5,64 €	5,75 €
Cantine PAI (Régime alimentaire sur indication médicale)	1,00 €	1,02 €	1,00 €	1,02 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE les tarifs périscolaires présentés ci-dessus,

PROPOSE que la présente grille soit applicable à partir de la rentrée scolaire de septembre 2023 et jusqu'à une prochaine modification tarifaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 21 juin 2023
Bruno DEZOBRY,
Président.



BRUNO DEZOBRY
2023.06.22 07:38:56 +0200
Ref:20230621_160004_1-2-O
Signature numérique
le Président

Bruno DEZOBRY